

Montréal, le 15 septembre 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Pierre D. Grenier  
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.  
1, Place Ville Marie  
39<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 4M7

M<sup>e</sup> Joelle Cardinal  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : RTA – Demande de prolongation de délai pour la mise en application des normes PRC-002-2, PRC-019-1, MOD-026-1 et MOD-027-1**  
**Dossier de la Régie : R-4132-2020**

---

Cher confrère,  
Chère consœur,

Le 11 septembre 2020, Rio Tinto Alcan inc. (RTA) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant la prolongation de délai pour la mise en application de certaines exigences des normes PRC-002-2, PRC-019-1, MOD-026-1 et MOD-027-1 (les Normes), dont l'entrée en vigueur est prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2020, en raison du contexte de la Pandémie de COVID-19 (la Demande de RTA).

Par la présente, la Régie sollicite les commentaires du Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) à l'égard de la Demande de RTA. Elle lui demande d'élaborer, entre autres, sur les éléments suivants :

- Pertinence de procéder à une consultation préalable des entités;
- Impact sur la fiabilité de reporter les dates de mise en application des exigences en question des Normes uniquement pour RTA;
- Impact sur la fiabilité de reporter les dates de mise en application des exigences en question des Normes (pour l'ensemble des entités visées par ces Normes).

Par ailleurs, la Régie comprend que la demande subsidiaire d'ordonnance de sauvegarde ne vise que les installations de RTA et non celles des autres entités visées par les Normes, considérant que la preuve en soutien à cette demande ne vise que les installations de RTA. Elle demande à RTA de confirmer cette compréhension.

La Régie demande au Coordonnateur de fournir ses commentaires **au plus tard le 18 septembre à 12h**. RTA pourra y répliquer **au plus tard le 22 septembre à 12 h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml